

Edito



Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

Depuis le 1er septembre la commune s'est dotée de deux nouveaux moyens de communication qui viendront compléter la publication des bulletins municipaux. Le site Internet de Valromey-sur-Séran a été réalisé par les élus et les bénévoles de la commission culture et communication. Nous vous proposons également dorénavant une application pour Smartphone : ILLIWAP, qui vous permettra de vous tenir informé de l'actualité de la commune.

L'actualité c'est un quotidien rempli d'une multitude de tâches à remplir pour satisfaire les besoins des administrés. C'est aussi des actions pour assurer les services indispensables (entretien de voirie), des projets pour aménager ou accroître l'attractivité de la commune (salle polyvalente de Charancin, association foncière pastorale), de moments festifs (fête des voisins) ou encore solennels (cérémonie commémorative en souvenir de l'attaque de Saint Maurice). Gérer une commune c'est aussi prendre des solides décisions pour maintenir les capacités d'investissement nécessaires à des projets structurants.

La séance du conseil municipal du mois de juillet dernier a été importante puisqu'elle instaure l'harmonisation progressive de la fiscalité de nos quatre communes déléguées. Nous avons également délibéré pour une augmentation du tarif du m3 d'assainissement pour les habitants de Belmont-Luthézieu à compter de 2020. Cette décision délicate, modérée mais nécessaire se justifie par les gros investissements réalisés pour la mise aux normes des stations d'épuration de Glargin et de Luthézieu. Le tarif du m3 d'assainissement dans nos quatre communes déléguées est maintenant plus homogène, tout en restant bien en dessous de la moyenne nationale. La commune restera compétente en matière d'eau et d'assainissement jusqu'en 2022, date à laquelle le transfert se fera à la communauté de communes de Bugey Sud. Enfin, ce numéro marque l'entrée dans l'automne. Le premier rendez-vous parmi d'autres est pris les 18, 19 et 20 octobre prochain avec la 20ème édition de l'exposition de peintures, venez nombreux !

Pauline Godet, maire

Le dossier (page 3)



La forêt communale



Suivez l'actualité de notre commune Valromey-sur-Séran avec l'application Illiwap sur votre téléphone.

En temps réel, vous serez ainsi informé sur les évènements, réunions, fêtes de village, incidents, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo...

Pour télécharger l'application gratuite :

- 1) Téléchargez l'application illiwap sur l'app Store (Iphone) ou le play store (Android)
- 2) Entrez manuellement le nom de la commune (Valromey-sur-Séran) dans la barre de recherche de votre application
- 3) Cliquez sur SUIVRE

Ou flashez ce QR code



Lompnieu



Belmont



Vieu



Sutrieu

INFOS PRATIQUES

Mairie principale

Horaires ouverture au public

| LUNDI | MARDI | JEUDI | VENDREDI |
|---------|--------|---------|----------|
| 8h-12h | 9h-12h | 9h-12h | 9h-12h |
| 13h-18h | FERME | 13h-17h | FERME |

1 place de la mairie - Belmont -
01260 VALROMEY-SUR-SERAN

Tél : 04 79 87 33 57

Courriel : mairie.valromeysurseran@orange.fr

Site internet : www.valromeysurseran.fr

Mairies déléguées - Permanences ou sur rendez-vous

Lompnieu : jeudi 9h-12h

Sutrieu : lundi 9h-12h

Vieu : jeudi 9h-12h

Fête des classes en "9" du Valromey



Le 17 novembre 2019
Salle Confluence à Artemare

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant
jusqu'au vendredi 25 octobre 2019.

Renseignements au
06 83 76 21 85 ou 06 82 52 38 40
Mail : classardsduvalromey@orange.fr
Co-présidentes par délégation
Mireille Tardy et Séverine Oliver

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants (y compris déchets verts) au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable mais malheureusement encore trop fréquent (la cascade de Cerveyrieu, le chemin de la Lèbe, les gorges de Thurignin sont des exemples sur notre commune).

Obligation d'élagage: Les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie.

Nouvelle commune, nouveau site internet www.valromey-sur-seran.fr



ACCUEIL MA COMMUNE ▾ VIE PRATIQUE ▾ ENFANCE JEUNESSE ▾ TOURISME ▾

Le site se veut informatif, facilitateur de vos démarches, pratique et simple d'utilisation. De février à mai, la commission a réfléchi au look et à l'arborescence. Ce site, conçu pour regrouper les informations de toutes les anciennes communes par thèmes et non par communes, répond à trois objectifs :

- **donner des informations les plus complètes possibles sur la vie de la commune** : notamment à votre disposition, un agenda de tous les événements, les comptes-rendus des conseils municipaux, le bulletin municipal, la présentation détaillée de la commune et de ses élus, un plan interactif, une rubrique tourisme avec les hébergements disponibles et la restauration, les écoles maternelles et primaires et même le menu de la cantine scolaire à Champagne, la présentation des salles communales et de leurs tarifs...
- **faciliter vos démarches** : dans la rubrique Vie pratique, vous trouverez des liens pour accéder à toutes les démarches administratives et télécharger les formulaires en ligne. Vous pourrez demander une réservation de salle communale au secrétariat de mairie, un formulaire de contact en ligne, mieux connaître l'intercommunalité, les déchetteries, l'observatoire de la Lèbe ... grâce aux liens rapides sur leurs sites.
- **offrir un confort de navigation simple et pratique** : la page d'accueil vous permet d'accéder en un clic aux informations les plus consultées, les actualités du moment, l'agenda des grands événements, la météo... Ensuite, vous naviguez dans quatre grandes rubriques avec des menus précis et simples à utiliser.

Nous espérons que ce site conviendra à vos attentes, qu'il vous sera utile et vous permettra de bien connaître notre nouvelle commune et ses activités.

Ce site est un peu le vôtre... et pour le faire bien vivre nous avons besoin de vos suggestions.

LE DOSSIER

La forêt communale de Valromey-sur-Séran

1 Présentation :

La commune de Valromey-sur-Séran est propriétaire de 1130 ha de forêt soumise au régime forestier : 339 ha appartenaient à Belmont-Luthézieu, 425 ha à Lompnieu, 365 ha à Sutrieu. L'ensemble est situé sur un versant Est, de 500 à 1241 mètres d'altitude. En bas, environ 200 ha de sol pauvre sont peuplés principalement de chênes et de charmes. Plus haut, sur plus de 900 ha, les essences dominantes sont le hêtre, le sapin et l'épicéa.

La gestion est assurée par l'Office National des Forêts, avec ses techniciens : MM. Etienne Barget (Belmont) et Olivier Bertho (Lompnieu, Sutrieu). L'ONF propose à la commune les coupes et les travaux à exécuter chaque année. Deux plans d'aménagement sont en cours, sur les périodes 2015/2034 pour la forêt de Lompnieu et 2017/2036 pour la forêt de Sutrieu. Un troisième est actuellement à l'étude, pour les anciennes forêts sectionales de Belmont-Bioléaz. Ces plans décrivent les divers peuplements avec précision et, suite aux propositions de l'ONF, les élus déterminent un objectif à atteindre sur vingt ans.

2 Une exploitation maîtrisée et des conditions climatiques incertaines :

Depuis les années 1980 d'importantes exploitations ont été réalisées (décapitalisation) sur les futaies résineuses denses et vieilles.

-La régénération s'opère généralement bien après éclaircies ; la part de jeunes feuillus étant importante,

des travaux doivent être entrepris pour sélectionner les essences souhaitées selon la qualité du sol et l'altitude. D'autres essences (mélèzes, douglas, pins...), susceptibles de supporter les changements climatiques, pourront être plantées.

L'année 2018 a été particulièrement rude avec une sécheresse estivale s'éternisant jusqu'à fin octobre et des températures caniculaires.

Favorisés par des étés longs et des hivers doux, les scolytes cambioxyphages se sont multipliés : typographe et chalcographe sur l'épicéa, pissode principalement sur le sapin. Ces insectes profitent de l'affaiblissement des résineux et provoquent une surmortalité, surtout à basse et moyenne altitude.

Depuis début 2019, l'Office National des Forêts a marqué environ 5 500 m³ de résineux secs à exploiter rapidement. L'arrêt du dépérissement dépend des conditions climatiques à venir.

Une année moyenne il est vendu à l'enchère environ 4 000 m³ de bois (résineux et hêtre) pour environ 100 000 euros de recette ; les années à venir verront ces volumes baisser, le temps de laisser mûrir les jeunes peuplements. Les travaux d'amélioration de la futaie et les frais de garderie de l'ONF s'élèvent à 35 000 € après subvention.

Le passage de lignes à haute tension génère pour la commune une indemnité (RTE : réseau terrestre d'électricité) de 25 500 €.

Les affouages :

En 2019-2020, environ 35 affouagistes bénéficieront de coupes sur 3 secteurs : Bioléaz, coupe au profit de semis naturels et de baliveaux d'avenir ; alpages de la Lèbe (Sutrieu), réduction d'un taillis envahissant les prairies ; Vibesses (Lompnieu), coupe d'un taillis de charmille pour permettre l'arrivée d'une nouvelle génération d'arbres (baliveaux de chêne notamment).

Loisirs en forêt :

Déterminante pour la qualité de l'air et la biodiversité, ressource irremplaçable, la forêt est également un terrain privilégié pour les chasseurs, cueilleurs et randonneurs. Le territoire des sociétés de chasse a été établi selon d'anciennes limites communales, antérieures aux regroupements de 1974. Le droit de chasse est loué à la commune.

Les cueilleurs peuvent récolter champignons et fruits sauvages pour leur consommation personnelle. Certains, regroupés sous forme associative, prélèvent pour un grossiste le lactaire sanguin ; la récolte est alors gérée par l'ONF et le produit reversé à la commune. Les marcheurs peuvent, au détour du GR « Balcon du Valromey », découvrir les traces d'activités passées, comme l'ancienne carrière de tuf de Vogland, ou simplement, sur les sentiers et chemins qui sillonnent la forêt, goûter la beauté environnante, respirer et jouir du calme ambiant.

La forêt privée :

Elle est présente sur tout le territoire, dans le massif forestier comme dans la zone agricole ou le long des cours d'eau ; certaines terres en déprise agricole se reboisent. L'exploitation se fait souvent en fonction des besoins et les possibilités d'accès, selon le démarchage des courtiers agissant pour le compte de scieurs et négociants.

Finances et fiscalité

Bilan premier semestre

A mi-août, les dépenses de fonctionnement du budget général s'élèvent à 645 000 € soit 50% des dépenses prévisionnelles 2019. Les recettes enregistrées laissent apparaître un excédent de 54 000 €. Les plus importantes rentrées restant à venir sont représentées par les impôts et taxes diverses (350 000 €), les dotations de l'Etat (75 000 €), les loyers des immeubles (50 000 €).

Dans le cadre de la commune nouvelle, nous avons lancé des appels à concurrence pour les objets suivants :

- Vérification périodique des installations techniques dans les bâtiments de la commune nouvelle.
- Vérification périodique des extincteurs.
- Choix d'un prestataire pour les contrats d'assurance statutaire du personnel.
- Choix d'un prestataire pour les contrats d'assurance de la collectivité.

Nous avons retenu les mieux-disants pour chaque appel à concurrence, ce qui nous a permis de diminuer les dépenses liées à ces contrats, notamment au sujet des assurances pour la collectivité, pour lesquelles nous avons payé environ 20 000 € pour les quatre communes en 2018 et que nous avons réussi à renégocier à 9 500 € (soit 50% de moins).

Budget eau et assainissement

La décision d'augmentation du tarif du m³ d'assainissement sur la commune déléguée de Belmont-Luthézieu a été prise lors du dernier conseil municipal.

Cette décision a été motivée par les importants travaux engagés pour la création de deux stations d'épuration qui s'élèvent à 360 000 € HT. Le remboursement du prêt de 130 000 € mis en place à cette occasion (7 000 €) et les amortissements de cet investissement entraîneront des charges supplémentaires. Elle a également été motivée par le souci d'harmoniser les tarifs d'assainissement de la commune nouvelle en augmentant le tarif du m³ de Belmont à 1.31 € TTC pour le rapprocher de celui des communes de Vieu (1,316 € TTC) et Sutrieu (1,325 € TTC), Lompnieu ayant déjà adopté une tarification plus élevée (1,646 € TTC). Ce tarif du m³ est exprimé en fonction de la partie fixe (abonnement) et des m³ consommés, il est calculé pour une famille de 4 personnes (120 m³ en moyenne). Cette augmentation serait de 28 € TTC pour cette facture type (la TVA représentant 10 % du montant HT). A noter que cette augmentation ne sera applicable qu'en 2020.

Ce choix du régime de TVA possible dans le cadre du budget annexe "assainissement" était déjà effectif dans les communes de Lompnieu et Sutrieu. Pour harmoniser cette fiscalité sur les quatre communes déléguées, nous avons été dans l'obligation de l'étendre à l'ensemble de la commune nouvelle. Il permet de récupérer l'excédent de TVA versé à l'Etat, non seulement sur l'investissement mais également sur le fonctionnement de ce budget annexe.

Harmonisation de la fiscalité

Conformément aux engagements pris dans la charte, il a été décidé d'harmoniser la fiscalité des quatre communes déléguées.

Pour une égalité des citoyens devant l'impôt, la politique d'abattement des quatre communes déléguées pour la taxe d'habitation sera identique et basée sur les abattements de droit commun :

- pas d'abattement à la base, 10 % à partir de la 1^{ère} personne à charge et 15 % à partir de la 3^{ème}.

La base nette imposée évolue de même que les taux pour obtenir le même produit fiscal.

Le lissage des taux des 3 taxes directes locales s'effectuera sur 12 ans, conformément aux engagements. Les taux de la taxe d'habitation vont donc évoluer en fonction de la politique d'abattement vers un taux unique de 13.10 %.

De même le taux des taxes sur le foncier évoluera également sur 12 ans vers un taux unique :

- le taux sur le foncier bâti sera de 10,52 %
- le taux sur le foncier non bâti sera de 30,23 %.

Commémoration du 15 juin 1944

L'année 2019 marque le 75ème anniversaire de l'attaque par le maquis du Valromey d'un convoi de la Wehrmacht à Samonod, sur la route du col de la Lèbe, et des représailles auxquelles celle-ci a donné lieu deux jours plus tard, le 15 juin 1944.

Furent notamment pris pour cibles par les forces d'occupation l'auberge de la Lèbe et le village de Saint-Maurice. A la Lèbe, l'aubergiste, Charles DUGONE, et son fils Fernand, un adolescent, furent exécutés sans autre forme de procès. Puis le bataillon de la Wehrmacht s'en prit au village de Saint-Maurice, qu'il incendia après avoir spolié les éleveurs d'une partie de leurs troupeaux.

Si l'incendie de Saint-Maurice ne fit pas de victime humaine, il n'en traumatisa pas moins la population et ravagea le hameau, ce qui valut à la commune de Charancin la « croix de guerre avec une étoile de bronze » (décret du 11 novembre 1948).

Aussi, la commune de Valromey-sur-Séran et le Comité du Mémorial pour les morts 1939-45 du Valromey ont souhaité commémorer ces événements dramatiques par un dépôt de gerbe, à l'ancienne auberge de la Lèbe puis à Saint-Maurice.

Pauline GODET, maire de Valromey-sur-Séran, et Henri REYNAUD, ancien ambassadeur de France, au nom du Comité du Mémorial, ont prononcé une allocution en présence d'une foule nombreuse, parmi laquelle on notait la présence de plusieurs élus ainsi que de descendants d'acteurs de la Résistance du Valromey.

A Saint-Maurice, M. Gérard Juillet, ancien maire de Sutrieu, qui avait vécu, enfant, l'incendie du village, a évoqué ses souvenirs au pied de la stèle qu'il avait fait ériger lors du 50ème anniversaire de l'incendie du hameau. En 2017, le consul général d'Allemagne à Lyon était venu s'y recueillir.

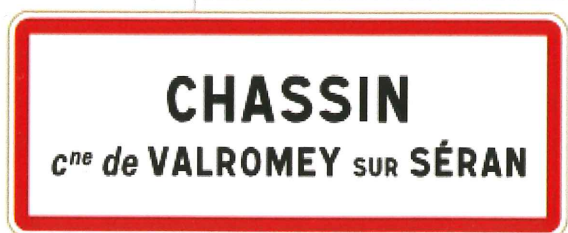
**Commune nouvelle dit aussi nouveau panneau**

La commune va donc changer les panneaux d'agglomérations en plusieurs étapes.

La commission travaux a décidé de remplacer cette année tous les panneaux entrées et sorties des hameaux traversés par les routes départementales, qui correspond à 77 panneaux pour un coût de 8 625 € TTC.

Les panneaux seront installés d'ici la fin de l'année par les agents du département.

Panneaux de la nouvelle commune :



DÉCLAREZ VOS RUCHES**ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE**

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

Femme et élue, pourquoi pas vous ?

L'association « Regards de femmes » vous aide à mieux connaître les missions et la vie d'élue.

5 sessions d'information et de formation gratuites sont organisées dans le département, dont une à Valromey-sur-Séran le 23 novembre prochain. Nous vous invitons à y participer !

Matinée organisée en partenariat avec le Département, l'association des maires de France et l'association des maires ruraux. Ouverte aux Aindinoises inscrites sur les listes électorales.

Inscription obligatoire : contact@regardsdefemmes.com ou 06.10.39.94.87



La recyclerie de l'association Valoriste Bugey Sud (VBS) a ouvert ses portes au public le 14 septembre, au 6 rue des Bains à Belley.

La recyclerie a pour vocation de collecter, trier, valoriser et revendre à petits prix des objets destinés initialement au rebut. Concrètement, elle se présente sous la forme d'un Atelier de chantier d'insertion (ACI) qui s'inscrit dans le circuit de l'économie sociale et solidaire et qui permet de créer, sur le territoire, une douzaine d'emplois en insertion professionnelle.

De plus, une présence en déchetterie pour de la collecte se fera sur Virieu le Grand tous les mercredis de 14h à 17h.

Pour joindre la recyclerie :

6 rue des Bains, 01300 BELLEY

contact@vbsrecyclerie.fr

Tél : 04.79.87.10.66

« Les Mariannes du civisme »

Valromey-sur-Séran est l'une des lauréates du concours « des Mariannes du civisme » organisé par l'association des anciens maires et adjoints pour mettre à l'honneur les communes dans lesquelles les citoyens, par leur assiduité lors du scrutin des élections européennes, se sont particulièrement distingués.

Notre commune dans la catégorie de 1001 à 3500 inscrits revendique une participation record de 57.73%

Les projets en cours ou à venir

Généralisation de l'extinction de l'éclairage public

Les travaux permettant l'extinction de l'éclairage public sur la commune déléguée de Sutrieu devraient être réalisés au mois d'octobre (installation d'horloges astronomiques). Les autres communes pratiquant déjà cette coupure, il a été voté une harmonisation des horaires. Ainsi, l'éclairage public sera interrompu la nuit de minuit à 6 heures sur l'ensemble de la commune. Eteindre la lumière la nuit, c'est faire des économies d'électricité ! Une extinction de 6 heures permet de diviser par deux la quantité d'énergie nécessaire à l'éclairage. Mais l'extinction se justifie avant tout par une démarche environnementale. En effet, un éclairage public maîtrisé permet de réduire l'impact sur la biodiversité et de limiter la perturbation des écosystèmes. En outre, il influence également le cycle naturel du sommeil chez l'homme. Alors nous, commune d'accueil de l'Observatoire Anne-Marie Lagrange, profitons des belles nuits étoilées !



L'opération Argent de poche mise en place pour la première fois par la municipalité, s'est bien déroulée. Les quatre jeunes retenus (Evan, Théo, Matéo et Thomas) pour l'opération ont effectué des travaux de nettoyage de bacs, de désherbage... Ils ont également fait du nettoyage de mobilier dans la salle de Belmont. « Nous sommes satisfaits du résultat. Les jeunes sont volontaires, investis. Ils étaient ponctuels et à l'écoute des consignes », a détaillé Franki Rasquier, employé communal qui encadrerait ces jeunes travailleurs. En échange de travaux, ils ont obtenu une indemnité de 15 € pour chaque mission effectuée. Forts de ce succès, nous renouvellerons vraisemblablement cette opération l'année prochaine.

1ère édition :



Trois projets déposés

Ce dispositif est proposé afin de favoriser plus l'implication citoyenne et de créer du lien entre les habitants et les élus. Trois projets ont été déposés. Ils seront étudiés par la commission et devraient voir le jour s'ils remplissent les règles d'éligibilité. ... Rendez-vous en fin d'année.



Association foncière pastorale de Belmont. Initiée en 2015, elle a fait l'objet d'une enquête publique cet été. Compte-tenu d'irrégularités sur la forme des documents transmis par la chambre d'agriculture, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable. Il faut noter que ces irrégularités sont liées à des changements de personnel dans les services de la chambre d'agriculture et peuvent être facilement corrigées. De plus, les premiers résultats sont concluants du point de vue tant des agriculteurs intéressés que des propriétaires consultés. Une nouvelle enquête publique sera donc effectuée après redéfinition du périmètre.

Les travaux de voirie

Les projets retenus en 2019 par la communauté de communes de Bugey Sud (CCBS) sont en cours d'achèvement (rue du Bovar, route de Vogland) ou en phase de débuter (chemin de Saint Maurice à Fitignieu). Une session de point à temps (PATA) a été réalisée sur l'ensemble de la commune pendant la période de juin à septembre. Le groupement Eiffage a réalisé ces travaux de réfection de voiries et chemins, en posant un total de 30 tonnes de point à temps sur la commune.

Le point à temps automatique (PATA) est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface : nids de poules, arrachements, flaches, faiençages.

La commission voirie travaille actuellement sur les projets 2020, qui concernent en priorité les communes de Vieu et Lompnieu.

ANIMATIONS MUNICIPALES & VIE ASSOCIATIVE

Une super fête des voisins pour tous !



Samedi 1er juin, dès 17 h 00, les habitants étaient conviés par l'équipe municipale à venir profiter d'une après-midi/soirée sur le site de la mairie de Belmont. Près de 120 personnes ont participé, pour le plaisir de se rencontrer et de partager les mets copieux et variés qu'elles avaient apportés. Ce fut une excellente occasion de mieux se connaître, de favoriser le rapprochement des habitants.

La commune a offert de quoi se rafraîchir et s'amuser pour passer une agréable soirée dans la franche bonne humeur, ce qui n'a pas manqué ! ... Sans oublier les enfants qui étaient ravis de

rencontrer leurs amis et de nouveaux camarades de jeux. Une fête des voisins réussie, terminée en musique... A l'année

prochaine !
A noter : chaque commune était bien représentée, un bel équilibre de participation !

Tournoi de pétanque à Sutrieu

Celles et ceux qui souhaitaient vivre un moment convivial, un moment de fête ont trouvé satisfaction lors de ce tournoi.

La météo, la restauration et sa buvette, le service... tout était là pour constituer une belle journée et si l'esprit de compétition jouait son rôle de stimulation, la bonne humeur n'a jamais quitté les lieux.

Cette manifestation a été le condensé d'une collaboration d'exception.

Un grand merci à la commune de Valromey-sur-Séran, aux membres de l'association d'animation le Chêne d'Union à l'association des chasseurs de Sutrieu, au gîte " Du coq à l'âne", au comité des fêtes de Champagne-en-Valromey....

Merci également aux compétiteurs, toutes générations confondues.

Rendez-vous à tous en juillet 2020 pour un nouveau tournoi de pétanque ... préparez vos boules!



Succès fou pour la Fête du Séran

Les 13, 14 et 15 septembre vous êtes venus nombreux (plus d'une centaine à chaque évènement) pour participer aux conférences et à la marche autour du Séran. Séran du dessus, Séran du dessous, Séran en musique... Un grand merci à l'équipe du Comité fédérateur, mis en place par la commune, qui a organisé ces belles journées favorisant les rencontres et le partage entre les habitants.



Deux conférences très intéressantes de Michel Poncet et Vincent Molinier puis de Bruno Hugon et Guy Pesenti, ont captivé les participants. Le dimanche,

après la marche, nous avons pique-niqué au bord du Séran, accompagnés par les merveilleux musiciens Simon Hel et ses complices. Moments magiques, rythmés, avec beaucoup d'échanges, des jeux (pêche à la ligne, quizz...) pour les grands comme pour les petits.



Les fêtes du four

Comme chaque été, quelques fours communaux ont repris vie et flamme grâce au dynamisme des associations.

Entre 140 et 250 pizzas, tartes à l'oignon, galettes au sucre ou aux pralines ont été cuites et vendues à chaque manifestation : le 15 juin à Belmont par les Artarins, le 20 juillet à Charancin par le Comité d'animation de Sutrieu et le 17 août à Lompnieu par A.R.L.O. Des galettes, mais aussi des pains, des parts de diots, de gratin et des salés ont été confectionnés par la Dondelette, le 23 juin à Vieu.

Lors de ces journées, chaque four est redevenu foyer de rassemblement, de convivialité, comme il l'était dans un passé encore proche.



INTERCOMMUNALITÉ

Communauté de communes Bugey Sud

Depuis le 2 mars 2018, les 43 communes du territoire du bugéy sud sont desservies par le transport à la demande.

TRANSPORT A LA DEMANDE - BUGEYSUD LIBS

La communauté de communes Bugey Sud facilite les déplacements des habitants de son territoire avec un service de transport à la demande en porte à porte réservé aux personnes suivantes :

- personnes âgées de plus de 80 ans,
- personnes à mobilité réduite (handicap permanent ou temporaire),
- bénéficiaires de l'A.P.A. (Allocation Personnalisée à l'Autonomie),
- demandeurs d'emploi et personnes en insertion professionnelle.



FONCTIONNEMENT DU TRANSPORT A LA DEMANDE

- Le transport à la demande fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.
- Réservation obligatoire au minimum 48h avant la course souhaitée (selon places disponibles).
- Déplacements autorisés à l'intérieur du périmètre du territoire de la communauté de communes Bugey Sud. Possibilité de se rendre également à Hauteville, Les Avenièrès et Yenne.

En cas d'impossibilité de votre part, merci d'annuler votre réservation au plus tôt !

TARIFS DU TRANSPORT A LA DEMANDE EN PORTE A PORTE

Le tarif est déterminé selon le kilométrage, pour un trajet aller :

- trajet de 0 à 5 km : 2 €
- trajet de 6 à 10 km : 3 €
- trajet de 11 à 20 km : 4 €
- trajet de plus de 21 km : 5 €

Une réduction de 50 % sera accordée aux personnes justifiant d'un quotient familial inférieur à 760.



CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

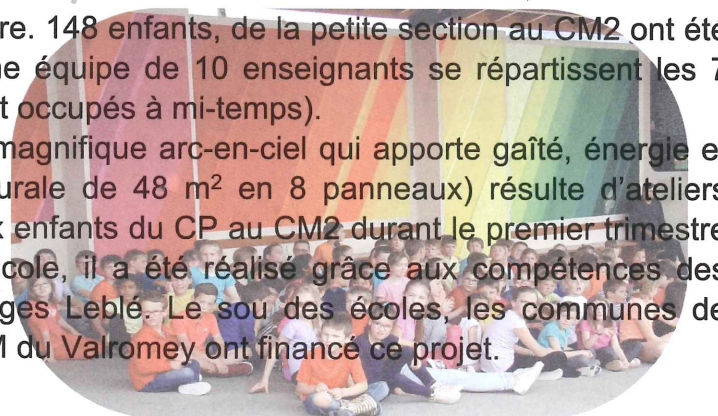
Communauté de communes Bugey Sud
Chef de projets Mobilités : Laura GÉRARD
34 Grande Rue, 01300 Belley
Tél. 04 79 81 41 05
e-mail : mobilite@cbugeysud.com

SIVOM

La rentrée au RPI de Champagne en Valromey

L'heure de la rentrée scolaire a sonné lundi 2 septembre. 148 enfants, de la petite section au CM2 ont été accueillis. Au côté de la directrice Emilie BOLON, une équipe de 10 enseignants se répartissent les 7 classes que compte ce regroupement (des postes étant occupés à mi-temps).

Le préau de l'école primaire abrite depuis cet été un magnifique arc-en-ciel qui apporte gaîté, énergie et évasion aux enfants. En effet, ce travail (fresque murale de 48 m² en 8 panneaux) résulte d'ateliers pédagogiques et de pratiques artistiques proposés aux enfants du CP au CM2 durant le premier trimestre 2019. Ce projet artistique marque les 10 ans de l'école, il a été réalisé grâce aux compétences des artistes professionnels locaux : Serge Marie et Georges Leblé. Le sou des écoles, les communes de Valromey-sur-Séran et Champagne ainsi que le SIVOM du Valromey ont financé ce projet.



AGENDA

OCTOBRE

Mercredi 9 : Le club de bridge - Tournoi de bridge à Belmont

Samedi 12 : La Croix rouge - Vide vestiaire à Culoz

Dimanche 13 : La Dondelette - Repas midi à Vieu

Vendredi 18 à dimanche 20 : Exposition de peinture à Belmont, Vernissage le samedi 19 à 18h

Jeudi 31 : Bal d'Halloween pour les enfants de la commune à Belmont

NOVEMBRE

Vendredi 1er et samedi 2 : ARLO - Exposition de photographies «le Séran» à Lompnieu

Samedi 9 : Comité du fleurissement et environnement de Belmont - Tournoi de belote à Belmont

Samedi 9 : Echo de la Lèbe - Vente de boudin et fricassée

Lundi 11 : Cérémonies commémoratives

Samedi 23 : Rencontre "être une femme élue" AMF - AMR à Belmont

Dimanche 24 : Echo de la Lèbe - Repas des chasseurs à Belmont

DECEMBRE

Mercredi 4 : Repas des aînés à Vieu

Samedi 7 : Repas des aînés à Belmont

Dimanche 8 : Repas des aînés à Sutrieu

Jeudi 12 : Repas des aînés à Lompnieu

Samedi 14 : Goûter de Noël des enfants de la commune à Belmont

JANVIER

Samedi 11 : Cérémonie des vœux de la municipalité

FEVRIER

Samedi 8 : Amicale chasse de Belmont - Vente de civet et boudin

Samedi 15 : Comité de Fleurissement de Belmont - Soirée théâtre

Cérémonie des vœux de la municipalité
le 11 Janvier 2020
Salle des Fêtes de Belmont



Repas des aînés 2019

Le centre communal d'action sociale et la municipalité vous donnent rendez-vous aux repas des aînés.

Pour la première année, le repas des aînés sera identique dans chaque commune déléguée.

ETAT-CIVIL

NAISSANCE

le 6 août 2019 : Thia LABENNE - fille de Gaël LABENNE et de Séverine VASSEUR – Linod

le 14 septembre 2019 : Océane MEGRET - fille de Patrick MEGRET et de Christine LÉGER – Chavillieu

le 17 septembre 2019 : Mila FELIX - fille de Damien FELIX et de Pauline BEJEANNIN – Vieu

MARIAGES

15 juin 2019 : Philippe BRIOUT et Myriam DUMONT – Bioléaz

3 août 2019 : Gilles SAUNIER et Florence BILLET – Fitignieu

17 août 2019 : Robin Tao FERRIER et Anaïs LESOIL – Le Mont

DECES

le 9 mai : Mme Juliette GUYOT - Don

le 19 mai : Mme Huguette CARRON - Vieu

le 12 août : M. Christophe BERNERD - Lompnieu

le 27 août : M. André MARTIN - Belmont

le 23 septembre : M. André MICHAUD - Champdossin

L'Echo des Hameaux

1 place de la Mairie 01260 Valromeys-sur-Séran.

Tél. 04 79 87 33 57

Directeur de la Publication : Pauline Godet

Rédacteur : Jean-François Martine

Tirage : 800 exemplaires